



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 30/06/2026  
Reçu en préfecture le 30/06/2026  
Publié le 30/06/2026  
ID : 060-216003434-20260624-D69\_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
Quorum = 15 Nombre de présents = 22 Nombre de pouvoirs = 7 Nombre de votants = 29		

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six .....  
Le vingt-quatre juin .....  
à vingt heures .....le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire

N°69

Date de convocation  
18 juin 2026

**PRESENTS :** M. MOULA N., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. MARCHAL J-M.,  
Mme PALANIAYE D., M. RESSIAN F., Mme KLOECKNER C., M. BARBIER J-M.,  
Mme PENING B., Mme COIGNOUX C., M. LEGUÉ P., Mme TESSIER N.,  
Mme MARCEILLE K-L, Mme VERBRUGGHE V., M. ROUX M., Mme WILLI F.,  
M. PAJKIC N., M. JOUANNE A., M. BEN GHOUZI P-Y., M. KADDOURI A.,  
Mme COQUILLARD V., M. ZIMELIOVITCH O.

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

Mme CARON V. par M. MOULA N.  
M. CLAYE G. par M. LEGUÉ P.  
M. FACQ J-M. par Mme KLOECKNER C.  
Mme SUBERVILLE A. par Mme TESSIER N.  
Mme CUNNINGTON D. par M. MARCHAL J-M.  
Mme ERNAULT-GAUZENTES E. par M. ZIMELIOVITCH O.  
M. LECLERC N. par M. BEN GHOUZI P-Y.

**ABSENTS :** ---

**Secrétaire de séance :** Mme CHANI Y.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**OBJET : Plan de financement pour l'extension des horaires de la Médiathèque**

VU la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du patrimoine,

VU le dispositif de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – concours particulier « bibliothèques »,

VU le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) de la médiathèque en cours d'actualisation dans le cadre du projet du futur équipement,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Ressources, Moyens Généraux et Services à la Population » en date du 8 juin 2026,

Dans le cadre du projet de future médiathèque, dont l'ouverture est prévue en septembre 2027, la commune souhaite renforcer l'accessibilité du service public de lecture en augmentant les horaires d'ouverture.

Actuellement fixés à environ 19 heures hebdomadaires, les horaires d'ouverture seront portés à 30 heures hebdomadaires, intégrant notamment :

- Une ouverture en journée continue (notamment mercredi et samedi),
- Une ouverture en soirée (nocturne hebdomadaire),
- Une meilleure adaptation aux rythmes des usagers.

Cette évolution implique un renforcement des moyens humains et une réorganisation du fonctionnement du service.

Cette opération s'inscrit dans les orientations soutenues par l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – concours particulier « bibliothèques », en lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France.

Les dépenses éligibles liées à l'extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque comprennent notamment :

- la masse salariale liée au renforcement des moyens humains ;
- les dépenses de fonctionnement directement associées à l'extension du service.

Le coût prévisionnel estimé pour la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du dispositif est évalué à 114 041€ HT.

Le financement de la DRAC est prévu selon un dispositif dégressif sur 5 ans :

- 70 % les trois premières années,
- 50 % la quatrième année,
- 30 % la cinquième année.

Il est présenté le plan de financement pour l'extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque qui se décompose selon les modalités de financement prévisionnel suivantes :

<b>DÉPENSES ÉLIGIBLES (HT)</b>	
Postes de dépenses	Année 1
Recrutement (CDD / CDI)	104 647,00
Animations et prestations extérieures	8 394,00
Communication	1 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>114 041,00</b>

<b>RECETTES (HT)</b>	
Postes de dépenses	Année 1
Subvention DRAC DGD (70%)	79 828,70
<b>Commune Lamorlaye (reste à charge 30%)</b>	<b>34 212,30</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>114 041,00</b>

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MOULA, rapporteur,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le principe d'une ouverture de la future médiathèque à hauteur de 30 heures hebdomadaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – concours particulier « bibliothèques » pour l'extension des horaires d'ouverture, selon le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,  
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance



**Yasmine CHANI**



Le Maire



**Nicolas MOULA**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*